

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente des biens du prince de Nassau dans le district de Neufsaarwerden (Bas-Rhin), lors de la séance du 2 messidor an II (20 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente des biens du prince de Nassau dans le district de Neufsaarwerden (Bas-Rhin), lors de la séance du 2 messidor an II (20 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 42;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_24916_t1_0042_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Legislateurs, c'est maintenant que tous les bons citoyens respirent et vont redoubler d'ardeur, pour fonder enfin sur ce globe le regne de la vertu. Oui, en confondant les impurs sectateurs de l'athéisme, vous avez terrassé le génie du crime et du brigandage; en rendant hommage à la divinité qui nous créa tous libres, en proclamant le culte qui seul est digne d'elle, vous avez raffermi la morale publique, vous avez porté la paix dans le cœur de tous les homes vertueux, vous avez encor une fois bien mérité du genre humain.

MARTIN l'ainé (présid.), MACQUART (secrét.) [et 1 signature illisible].

28

L'agent national du district de Sedan (1) fait part à la Convention du résultat de la vente des biens des émigrés. Une portion estimée 57 395 liv. 15 s., a été vendue 273 035 liv.: l'excédent est donc de 215 639 liv. 5 s.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (2).

29

Les administrateurs du district de Neufsaar-verden, département du Bas-Rhin, adressent la note d'une vente de biens provenant du ci-devant prince de Nassau. Ayant été estimés 52 830 liv., ils ont été vendus 106 670 liv.: ce qui présente un excédent de 53 840 liv.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (3).

30

La société populaire de Sezanne invite la Convention à ne pas souffrir de muscadins aux postes militaires; elle applaudit aux décrets qui inspirent aux généreux enfants de la patrie toutes les vertus qui font le bon citoyen, le grand homme, le héros, qui élèvent en un mot l'homme à sa véritable hauteur et à la dignité de sa nature.

Mention honorable et insertion au bulletin (4).

Sézanne, s.d. (5).

« Mandataires du peuple

La mollesse et la lâcheté ne s'accommoderont jamais du régime républicain, dont la force et le courage sont l'ame et l'essence. Jamais les enfants gâtés de la fortune, nourris au milieu

des plaisirs qui énervent l'âme et le corps, ne s'élanceront dans les rangs de ces forts et robustes enfants de la vertueuse pauvreté, de la précieuse médiocrité.

Que font les muscadins pour se soustrairent à la réquisition? ils s'insinuent dans les gendarmeries; ils osent se mêler avec ces braves militaires que la Nation élève à ces places importantes, pour les récompenser de leurs services, de leurs honorables blessures.

Legislateurs, chassez ces muscadins en présence de l'ennemi. Que le courage, l'héroïsme des vrais enfants de la patrie leur apprennent à ne craindre ni les fatigues, ni les dangers, ni la mort, quand il s'agit de défendre la liberté.

C'est à ces vieux militaires qui ont fait preuve de courage et de patriotisme qu'il appartient de composer les gendarmeries. C'est sous la tente, au milieu des combats que la jeunesse doit apprendre à braver le froid, le chaud, la faim, les périls, la mort, et à faire trembler par sa constance et par son courage nos lâches et féroces ennemis.

Legislateurs, nous applaudissons aux sublimes décrets qui inspirent aux généreux enfants de la Patrie toutes les vertus qui font le bon citoyen, le grand homme, le héros; qui élèvent les vrais français à toute la hauteur de l'homme, à toute la dignité de sa nature.

CAMUS, TASSART, QUEVARD, ROUSSELLE, ROUX, REMION, LOUIS PERSON, CRAPART, AMBOISE DUVAL, CHARBAUD, PIERRET, BOULANGE, MAIGROT jeune, autre ROUSSELLE, Jacques JEAN LANGLOIS, PETIT, GAILLARD, LENAIRE, CARPENTIER, DAVID, MORET, BOÜILLON, Paul REVIAL, GUINOT, PEQUEUR fils, autre MAIGROT, MAURY, LEFEBVRE, DALLÉ, TRUFFÉ, ROUSSELOT, NARET, DEMONGER, CHANYSY, CHOISETAT, Jules LIBEAU, DEVAU l'ainé, A. THIERION, LESBAZEILLES, HADOZ, DEVAUX jeune, D. CAY, RENARD, CHAROTON, BROUARD, APPERT [et 21 signatures illisibles].

31

La commune de Grenoble (1) adresse à la Convention nationale 35 croix, avec les brevets du ci-devant ordre de Saint-Louis, une coupe de calice, une patène, une boîte à hosties et un étui pour les huiles: le tout en argent.

Insertion au bulletin, et renvoi au bureau chargé de recevoir les dons patriotiques (2).

32

Le conseil général de la même commune de Grenoble (3) représente que les certificats de civisme ont été trop prodigués; que sous l'air du patriotisme, l'homme souple et adroit n'est le plus souvent qu'un conspirateur, il propose d'annuler tous ceux qui ont été obtenus

(1) Ardennes.

(2) P.V., XL, 37. Bⁱⁿ, 3 mess.; M.U., XLI, 40; J. univ., n° 1673; F.S.P., n° 353.

(3) P.V., XL, 37. Bⁱⁿ, 3 mess.; J. univ., n° 1673; M.U., XLI, 40; F.S.P., n° 353.

(4) P.V., XL, 37.

(5) C 309, pl. 1202, p. 23.

(1) Isère.

(2) P.V., XL, 38 et 254. Bⁱⁿ, 3 mess. (1^{er} suppl^t) (original dans C 308, pl. 1188, p. 11).

(3) Isère.